

**Conseil Communal
Aigle**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (1/2018-2019)

DU 04 OCTOBRE 2018 – AULA DE L'EPCA, AIGLE

Président : M. Nicolas BIFFIGER
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
Mme Fabienne LA ROSA

Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse. Il rappelle que la séance est enregistrée.

L'appel révèle la présence de 61 Conseillers communaux – 4 excusés et 2 absents.

Le quorum est atteint.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : demande à ajouter à ce PV une annexe de la séance du 29 juin 2018.

M. le Président : cette demande sera traitée sous point 1.3

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Il se présente comme suit :

1. Appel, Adoption PV et communications

- 1.1 Appel
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 29 juin 2018
- 1.4 Communications du Président
- 1.5 Communications de la Municipalité
- 1.6 Assermentation de trois nouveaux Conseillers communaux
- 1.7 Election de deux délégués à la Commission permanente du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont
- 1.8 Election d'un membre à la Commission permanente aux opérations immobilières

2. Préavis de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2018-14 du 6 août 2018 relatif à « Un crédit de construction pour les installations sportives extérieures du site de la Planchette & Aménagements urbains sur les chemins de la Planchette et de la Rapille »

Rapporteur : M. Alain Moret (EA)

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

3.1 Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Cyril ZOLLER (ALT-Verts) « Pour un centre-ville fort en tourisme et en artisanat »

Rapporteur : M. Pierre-Yves Brélaz (PLR)

3.2. Réponse à l'interpellation de M. Patrick GRAFF (EA) relative au projet de méthanation.

3.3 Réponse à l'interpellation de M. Claudio MARIANO (PSA) relative au coût global pour la Municipalité du traitement des courriers envoyés à la Préfecture et des recours juridiques sur les décisions validées par le Conseil communal.

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6. Interpellations déposées

7. Propositions individuelles

1.3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2018

M. le Président : p. 11 : omission de la remise de l'allocation faite par M. Philippe BELLWALD à la Présidente et à la secrétaire. Erreur de chiffre au 4^e paragraphe : il faut lire CHF 99'218.15 au lieu de CHF 199'218.15. Remise du texte au Bureau du Conseil. Voici ci-dessous, la 1^e page de cette allocation :

« Comparaison du tableau de l'Etat des investissements, des préavis et des amortissements (EIPA) avec décomptes de boucllement des préavis examinés par la COGEST

La COGEST a examiné les trois préavis 2010-07, 2011-03 et 2014-12, portant sur les travaux d'aménagement des chemins des Îles 1 à 3 en zone industrielle, qui lui ont été soumis pour examen au cours du dernier exercice. Elle vous a fait part de ses remarques en page 18 de son rapport. Je n'ai rien à y ajouter.

Vous avez certainement relevé que je n'ai pas signé ce rapport. La raison en est la suivante : lors de la dernière séance de la COGEST le 28 mai dernier, j'ai soumis une question relative à des différences, d'un montant total de CHF 111'898.80 relevées entre les montants inscrits dans le tableau de l'état des investissements, des préavis et des amortissements (EIPA, p. 175 du Rapport de gestion de la Municipalité) et les montants de boucllement des préavis susmentionnés.

La COGEST a transmis officiellement cette question à la COFIN, et la réponse m'est parvenue ce matin lors d'une entrevue avec son président, Monsieur Jean-Paul JOTTERAND.

Selon les informations du Bureau technique qui m'ont été rapportées par Monsieur Jean-Paul JOTTERAND, et pour faire court, un montant total de CHF 99'218.15 correspondrait à des travaux non comptabilisés dans les préavis susmentionnés. En d'autres termes, ces montants n'ont pas été comptabilisés correctement avant le boucllement des préavis soumis à l'examen de la COGEST.

Madame la Présidente, chers Collègues, dans les comptes qui vous sont présentés ce soir, un montant de CHF 12'680.65, provenant de la différence entre le montant initialement relevé de CHF 111'898.80 et le montant total de CHF 99'218.15 comptabilisé après boucllement des préavis, doit encore être clarifié. Cette clarification incombe à la COFIN ».

M. Jean-Paul JOTTERAND : à la 6^e ligne de son intervention, il est marqué « la partie de la construction de la route a été mentionnée dans le préavis » et il a dit « n'a pas été mentionnée » et à la ligne 13 : il est écrit : « des factures d'apprenants qui viennent », il faut lire : « **des factures qui viennent après coût n'ont pas passé dans le classeur du Bureau technique** ».

M. Patrick **GRAFF** (EA) : à la p. 18 concernant la question sur le Gymnase, M. P. **GRAFF** précise qu'il a participé également à la rédaction de cette interpellation.

Dernière ligne de la p. 18 : il faut lire 2020 et non de 2010.

VOTE SUR LES MODIFICATIONS APPORTEES AU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Bons et sincères vœux de prompt rétablissement à Monsieur le Syndic Frédéric **BORLOZ** de la part du Bureau et du Conseil communal.

Courrier

2 démissions

- **M. le Président** lit la lettre de démission, avec effet au 31.08.2018, de Mme Jeanne GIRARDIN (PSA) :

« Entrée au Conseil communal dès 2006, qui a trouvé son apogée par une année de Présidente du Conseil pour la période 2017-2018. Que de belles rencontres, d'expériences et de découvertes inoubliables, de bons moments pendant ces années. J'en garde un excellent souvenir.

Effectivement, ma dernière année en tant que Présidente n'a pas été de tout repos : élection complémentaire, absence de secrétaire. Je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil, avec effet au 31 août 2018. Je vous fais part également de ma démission du Conseil intercommunal du Stand de Tir des Grandes Îles d'Amont, en tant que présidente. Merci à toutes les Conseillères et Conseillers qui m'ont soutenue et aidé et également au personnel du Greffe municipal qui était là pour m'informer et me conseiller. En souhaitant une longue vie au Conseil communal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ».

- **M. le Président** lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. Livio HURZELER : du 10 septembre.

« Des raisons d'ordre privé m'obligent à mettre un terme à mon engagement politique. En effet, je quitterai Aigle dans le courant de l'année prochaine et cette nouvelle situation ne me laisse plus la disponibilité nécessaire à un engagement actif au sein du Conseil communal. Je vous présente donc ma démission avec effet immédiat et vous prie de bien vouloir en prendre acte. Permettez-moi de vous souhaiter tout le succès possible en votre difficile et importante fonction et de transmettre à mes désormais ex-collègues mes cordiaux messages ».

M. le Président remercie les démissionnaires pour leur engagement au sein du Conseil jusqu'à leur démission.

- **M. le Président** était en copie d'échanges de courriels entre la gérance Ger-Home et la Municipalité concernant la Place du Marché. La Municipalité a répondu notamment par un communiqué de presse du 20 août 2018 « Aménagements temporaires de la Place du Marché ». Dans la mesure où ces courriels étaient adressés à la Municipalité, il n'en sera pas donné lecture.
- Reçu également une lettre du Collectif des parents concernant les trajets du bus scolaire et des articles de presse qui en ont découlés, lettre adressée à Mme Isabelle RIME, Municipale. Le Président tient copie de dite lettre à disposition des Conseillers et Chefs de groupe et un exemplaire a été remis à Mme Isabelle RIME qui répondra avec la Municipalité dans le cadre de ses compétences. Elle ne sera pas lue. Toutefois, les Conseillers qui désirent intervenir à ce sujet peuvent le faire dans le cadre des propositions individuelles selon l'ordre du jour de la séance.
- Le 15 septembre dernier, le Président a représenté le Conseil communal dans le cadre de l'inauguration des 2 halles de Padel, près du Tennis. L'année dernière un préavis avait été établi pour la construction de ces 2 halles. Le Président invite les Conseillers à grossir les rangs des 140 membres du Club de Tennis et de Padel.

- Une communication concernant les dates des séances du Conseil communal a été remise aux Conseillers. **Date prévue de la sortie du Conseil : le vendredi 17 mai 2019, en train à Viège** où le Conseil sera reçu par les Autorités viégeoises.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Gregory DEVAUD, Municipal

3 communications :

- **Aménagements provisoires de la Place du Marché** : conformément aux communications adressées en juin et au Communiqué de presse du mois d'août, poursuite des décisions prises par le Conseil concernant le Schéma directeur des Espaces publics visant à lancer un processus consultatif ou participatif et ainsi à finaliser le programme de la Place du Marché. En parallèle, les Conseillers recevront un préavis et un Communiqué de presse suivra également concernant l'agrandissement et le réaménagement du Parking Chevron. Il a été validé par une commission qu'une phase intermédiaire intervienne sur ce parking et qu'un agrandissement temporaire permette des discussions sereines dans le cadre de ce processus participatif et consultatif visant à définir le programme de la Place du Marché et de l'Avenue Chevron.
- **Domaines viticoles** : le Clos Majoz, 1^{er} Grand Cru vaudois a obtenu la médaille d'Or au Grand Prix du Vin suisse avec un score de 89.8 points.
Les vendanges communales sont terminées : 94'000 kg de Chasselas réparti par 68'133 kg d'Aigle à une moyenne de 79.31°C Oechsle et 22'555 kg d'Yvorne à une moyenne de 77.16°C Oechsle. En ce qui concerne le Pinot et le Gamay, nous sommes avec les acquis complétés.
- **Attribution sous condition suspensive du Championnat du Monde de cyclisme sur route en 2020** : condition suspensive cela signifie précisément qu'il est aujourd'hui nécessaire de finaliser un dossier technique, de préparer une collaboration avec la Ville de Martigny, d'Aigle et des Cantons de Vaud et du Valais. Condition suspensive visant à obtenir les financements dans les localités au niveau des Cantons et de la Confédération. La Municipalité intégrera un montant dans le cadre du budget 2019, ce qui a été validé ce jour en rappelant que c'est un montant au bilan en termes de réserve comptable destiné à de telles manifestations. Le Conseil aura l'occasion d'en débattre dans le cadre du budget.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

3 communications :

- **Police intercommunale du Chablais** : travaillé en collaboration avec le CODIR et l'Etat-Major sur deux axes principaux, à savoir : le Budget 2019 et le Plan stratégique 2018-2023. Concernant le Budget 2019 : le Conseil intercommunal, présidé par M. Serge AEGERTER, a siégé à Bex le 20 septembre dernier et a accepté, à l'unanimité, le Budget 2019 tel que proposé par le CODIR. Budget équilibré établi par rapport à celui de 2018. Plan stratégique : à bout touchant dans l'élaboration de ce document qui doit être encore validé dans sa version définitive lors de la prochaine séance du Comité de direction lundi prochain. Il sera présenté au Conseil dans une version un peu plus synthétique, ainsi que les grands axes de développement et les actions à entreprendre lors d'une prochaine séance plénière.
- **Gestion des déchets** : 3 postulats concernant la gestion des déchets, la ressourcerie, le tri des déchets verts et alimentaires et une déchetterie mobile. La commune fait face également à des problèmes relatés aux Ecopoints des Glariers et de la Planchette : afin de traiter le projet dans son ensemble, un mandat a été attribué à un bureau spécialisé dans l'accompagnement des collectivités publiques, pour la gestion et le tri des déchets. Les résultats de cette analyse seront transmis au Conseil ainsi que les mesures à entreprendre pour valoriser les déchets.
- **Office de la population** : les transformations de l'Office sont terminées. Le lundi 08 octobre, l'OP sera fermé afin de permettre le transfert des collaborateurs dans leurs nouveaux locaux. Une communication a été faite auprès de tous les usagers.

Mme Maude ALLORA, Municipale

1 communication :

- **Commission de naturalisation** : M. Jean-Michel MUTZENBERG (PLR) a dû donner sa démission pour des raisons professionnelles et sera remplacé par Mme Danielle GOSTELI-JAQUEMET.

Mme Isabelle RIME, Municipale

2 communications :

- **Démission de M. Sven MORETTI, délégué à 30%** : M. Michaël DUPERTUIS a été engagé avec un mandat externe pour un poste à 30%. Il est déjà délégué à l'énergie à Leysin et fait partie également de la Commission de l'énergie de la commune de Bex puisqu'il est Conseiller communal. Il a été décidé de mettre sur pied des actions qui concernent toute la région et pas seulement chaque commune individuellement.
- **Conseil d'établissement** : chaque année, les écoles reçoivent beaucoup d'informations de la part des sociétés locales et cela représente beaucoup de flyers à ramener à la maison. Dans le cadre du Conseil d'établissement que Mme Isabelle RIME préside, il a été décidé d'approcher chaque société locale et de regrouper toutes ces informations dans une seule brochure que chaque famille recevra. Quelques brochures sont à disposition des Conseillers à l'issue de la séance.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

2 communications :

- **Document Délégations de la Municipalité et du Conseil communal** : document commun mis en place pour toutes les communes du district qui permet de regrouper les représentations de chaque commune dans les diverses associations, sociétés anonymes dans lesquelles les communes ont des intérêts. Une Charte, qui a passé dans toutes les Municipalités ainsi qu'à la Préfecture, a été établie et qui donne les grandes directives. M. Livio HURZELER, Conseiller communal démissionnaire, était le chef de bataille à plusieurs reprises dans les Assemblées et le Syndic demande à ce que les Chefs de groupes lui fassent part du traitement de ce projet. Cette Charte sera envoyée aux Conseillers par un prochain courrier.
- **Parc de cinétique** : pour la 1^{ère} fois à Aigle et dans la région, un parc cinétique a été mis en place dans le parc de l'Ecole professionnelle proposant des œuvres d'art variées et intéressantes. 2'700 personnes sont venues visiter cette exposition. Présence de personnes pour renseigner les visiteurs les mercredis après-midis, les samedis et dimanches. Cette exposition a remporté un franc succès et sera reconduite en 2019. L'idée serait d'établir un programme sur 3 ans et de faire un bilan définitif après 5 ans, à voir. Chaque année la situation sera appréciée à sa juste valeur. Une opinion a été demandée à la Commission culturelle concernant cette exposition et deux recommandations ont été faites : 1) la commune n'a toujours pas d'œuvre d'art dans le cadre de la construction du Collège Michel-Mayor et une œuvre qui s'appelle « Orbite » a plu à la Commission culturelle, ainsi qu'à la Municipalité et elle sera exposée à proximité du nouveau collège. L'œuvre d'un autre artiste a été proposée, mais son installation engendrerait trop de complications 2) Une autre œuvre, qui a été exposée au milieu de la fontaine artificielle, a retenu l'attention de la Commission culturelle qui encourage vivement la Municipalité à l'acquérir pour l'exposer dans les rues d'Aigle. Proposition qui a également été acceptée. La Municipalité espère en faire un événement artistique incontournable. Mais, cette opération ne sera pas mise sur pied chaque année. Les prix d'achat des deux œuvres susmentionnées sont encore en négociation, mais l'ordre de grandeur du coût : « Orbite » environ CHF 30'000.— et pour l'autre œuvre compter environ CHF 20'000.--. Les montants précis apparaîtront dans les comptes finaux. La Municipalité est très satisfaite de cette expression artistique différente par rapport aux autres expositions régionales et inédite et espère se démarquer ainsi sur le plus long terme.

1.6 ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Sont assermentés par M. le Président, dans les formes légales et réglementaires, avec les félicitations d'usage :

Suivant de la liste des viennent-ensuite (avec renoncements) du PSA :

- **Monsieur Ramé HASAMETAJ** (en remplacement de Mme Jeanne GIRARDIN, démissionnaire au 31.08.2018)

Suivant de la liste des viennent-ensuite (avec renoncements) de l'EA :

- **Monsieur Jean-Marc GUILLARD** (en remplacement de M. Christophe BARBEZAT, démissionnaire au 30.06.2018);
- **Monsieur Alain GILLIERON** (en remplacement de M. Livio HURZELER, démissionnaire au 10.09.2018).

L'Assemblée applaudit. **Elle compte désormais 64 Conseillers présents.**

1.7. ELECTION DE DEUX DELEGUES A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU STAND DE TIR DES GRANDES ILES D'AMONT

En remplacement de Mme Jeanne GIRARDIN (PSA), Présidente : **Candidat proposé : Monsieur Joël LAUNAZ**

En remplacement de Mme Claudia GIRARDET (UDC) : **Candidat proposé : Monsieur Jean-Luc MAYOR**

Elections tacites avec applaudissement et félicitations.

1.8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE AUX OPERATIONS IMMOBILIERES

En remplacement de M. Livio HURZELER (EA) : **Candidat proposé : Monsieur Michel MARTENET**

Election tacite avec applaudissement et félicitations.

2. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

2.1 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-14 DU LUNDI 06 AOÛT 2018 RELATIF A « UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTERIEURES DU SITE DE LA PLANCHETTE & AMENAGEMENTS URBAINS SUR LES CHEMINS DE LA PLACHETTE ET DE LA RAPILLE »

RAPPORT

Lecture des points importants du rapport par **M. Alain MORET (EA)**, Président de la commission chargée d'étudier cet objet :

LECTURE DES VOEUX

Les membres de la commission émettent le vœu que les plans du terrain de sport soient encore soumis à consultation des membres de la Commission sportive avant les appels d'offre.

AMENDEMENT PROPOSE

La commission propose d'amender le point 3 comme suit :

3. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ou emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'646'000.—aux meilleures conditions, **sous déduction des subventions accordées.**

PRISE DE POSITION DE LA COFIN

La COFIN ne conteste pas l'utilité des équipements et aménagements présentés, mais s'est étonnée de leur coût. Lors des débats ayant conduit à l'acceptation du préavis N° 2017-02, il a été annoncé une dépense d'environ CHF 1 Mio pour les installations sportives. C'est aujourd'hui 35% plus cher et nous regrettons que les informations données à l'époque n'aient pas pu être respectées.

La COFIN considère que le crédit demandé est un absolu maximum et que le décompte des travaux réalisés sera inférieur grâce aux subventions sollicitées et aux mesures d'économies qui seront prises.

Au final, la COFIN propose **d'accepter les conclusions municipales avec l'amendement de la commission ad hoc.**

CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

En conclusion, la Commission, unanime, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-14 du lundi 6 août 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'646'000.- TTC destiné à lui permettre de réaliser les aménagements sportifs extérieurs du site de la Planchette, ainsi que d'effectuer les travaux de réaménagements sur les chemins de la Planchette et de la Rapille ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ou emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'646'000.—aux meilleures conditions, **sous déduction des subventions accordées** ;
4. d'approuver le financement, tel que proposé, à savoir : amortissement de l'investissement selon nos disponibilités mais au maximum sur 20 ans.

DISCUSSION

M. Stéphane TILLE (UDC) : Les installations sont conséquentes. Le moment n'est pas opportun, lors du dernier Conseil de juin, le préavis n° 2018-13 portant sur l'étude et l'établissement d'un plan stratégique des sports (réponse au postulat de M. Fabrice COTTIER - PLR). Dans cette étude d'un montant de CHF 70'000.- l'analyse des besoins scolaires actuels et futurs ainsi que la stratégie pour les infrastructures sportives y seront examinées. Les résultats de l'étude seront connus début 2019. Cette étude n'est pas mentionnée dans le préavis soumis ce soir au Conseil. Sans attendre les résultats de dite étude, il est décidé d'investir CHF 1'646'000.—dans des installations sportives. Afin de respecter le « timing » il n'est pas forcément judicieux de reporter ce préavis et même d'y ajouter un amendement. Cependant, il est demandé que le résultat de dite étude mentionnée dans le préavis n° 2018-13 soit pris en compte au moment de l'appel d'offre, en particulier sur les installations et les équipements de sport.

Mme Isabelle RIME, Municipale : réponse au voeu : la commission sportive sera consultée pour les appels d'offres lors de la prochaine séance de commission qui se déroulera le 15 novembre 2018.

Les écoles ont besoin de ces terrains de sport maintenant et il ne sera pas possible d'attendre les résultats de l'étude.

M. Fabrice COTTIER (PLR) : en réponse à M. Stéphane TILLE, il informe que la commission avait bien parlé de cette étude qui devait être faite sur les aménagements sportifs et il a été tenu compte du degré

d'urgence par rapport au site de la Planchette et que l'on devait aller de l'avant par rapport à ce site-là. Par contre, dans le préavis il était mentionné que le site des Glariers devait être refait. Il a été considéré que cela n'avait rien à voir à ce préavis, puisque ce ne sont pas les Glariers qui sont refaits. Les résultats de l'étude étaient attendus avant de faire quelque chose de propre et de neuf aux Glariers, ceci avait été mentionné dans le cadre de la commission.

M. Marcel-Jacques BACCA (EA) : dans sa séance du 26 octobre 2017, le Conseil communal a décidé de construire le bâtiment KIWI sur la place de jeu actuelle sachant que cette opération augmenterait son coût de construction global d'un montant d'environ CHF 1 Mio pour ce déplacement du terrain de sport. Le coût du présent préavis municipal 2018-14 s'élève à CHF 1'293'000. - ce qui est très cher puisque cela représente 23% des coûts annoncés du bâtiment KIWI. N'aurait-il pas fallu investir cette somme dans la réalisation d'un bâtiment plus durable ou plus grand en lieu et place de démolir la place de jeu actuelle et de la reconstruire de l'autre côté de la rue ? Aujourd'hui, il est relevé que non seulement la fourchette des coûts mentionnée antérieurement est largement dépassée mais aussi que le préavis municipal est lacunaire. En effet, contrairement aux directives de l'art. 14 du Règlement sur la comptabilité des communes, le préavis soumis par la Municipalité n'indique pas les charges d'exploitation que cette nouvelle installation sportive va entraîner pour la commune. Qu'en est-il ?

La Municipalité n'a pas non plus comptabilisé le montant des subventions. N'est-elle vraiment pas en mesure d'informer le Conseil à ce sujet ?

Mme Isabelle RIME, Municipale : Réponse relative aux subventions : Ce n'est pas toujours une certitude que de recevoir des subventions, dès lors il est très difficile d'articuler un chiffre, tant que la somme n'a pas été versée.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : Réponse à M. M.-J. BACCA (EA) relative aux aspects financiers : les coûts d'entretien ne sont pas mentionnés, car ce sont les mêmes que pour la surface précédente. Elle est certes un peu plus grande, mais cela n'a pas d'impact fondamental sur les coûts d'entretien par rapport à la situation antérieure. D'autre part, le débat a déjà été mené à deux reprises à ce sujet et il serait bien de ne pas remettre en question les décisions déjà prises.

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) : question : dans le rapport de la commission à la p. 3 : il est mentionné « Nous avons également demandé à la Municipalité de porter son attention sur les avantages d'installer des toilettes publiques à proximité du terrain de sport ». Est-ce que la Municipalité y a pensé ? Pour exemple, à la Planchette, le terrain est grand et ne dispose pas de toilettes. N'est-ce pas l'occasion d'y penser également ?

Mme Isabelle RIME, Municipale : pour le moment il n'est pas prévu l'installation de toilettes publiques sur le terrain de sport. Toutefois, une réflexion globale sera menée sur les toilettes publiques du domaine communal.

Discussion close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

Accepté à l'unanimité : 58 - Refus : 0 - Abstentions : 6

3. REPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1. Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Cyril ZOLLER (ALT-Verts) « Pour un centre-ville fort en tourisme et en artisanat »

LECTURE

Par M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR) dont les conclusions sont les suivantes :

En résumé, la commission, à l'unanimité, accepte le postulat et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de le prendre en considération et de le renvoyer en Municipalité pour une réponse d'ici la fin de la législature 2016-2021.

DISCUSSION

Parole pas demandée. **Discussion close.**

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU POSTULAT

Le Conseil communal accepte le postulat et le prend en considération et le renvoie en Municipalité pour une réponse d'ici la fin de la législature 2016-2021.

Accepté à l'unanimité : 62 - Refus : 0 - Abstention : 2

3.2. Réponse à l'interpellation de M. Patrick GRAFF (EA), déposée le 24 mai 2018, relative au projet de méthanation.

La Municipalité a transmis par écrit les réponses aux questions de cette interpellation.

M. Patrick GRAFF (EA) : remercie la Municipalité pour la réponse rapide et informe qu'il n'a pas tout saisi le contenu de la réponse. D'une part ce projet n'est pas rentable et il y a beaucoup de chiffres et, d'autre part, il est indiqué qu'une entreprise reprendrait le projet si l'option était différente. Demande à rencontrer la personne qui a rédigé ce document pour obtenir une explication.

Mme Isabelle RIME, Municipale : Holdigaz a commencé à travailler sur le projet et le rôle de la commune était de communiquer. Holdigaz s'est rendu compte au bout d'une année que la manière dont elle pensait pouvoir le faire n'était absolument pas rentable. Elle préférerait abandonner cette façon de faire mais elle dispose du matériel et de la technologie. Peut-être qu'elle va travailler sur un autre projet et la commune reste attentive à sa manière de faire et reste en contact. Elle attend de voir ce qui va se passer. Mais la manière dont la commune pensait travailler sur ce projet, cela n'est pas possible.

M. Patrick GRAFF (EA) : la méthanation est un sujet très important et intéressant. Les chiffres sont acceptés, mais il renouvelle la demande à rencontrer la personne qui a écrit cette réponse pour éclaircir certains chiffres.

Mme Isabelle RIME, Municipale : une séance peut être fixée avec la personne qui a transmis les informations.

M. Louis GOY (ALT-Verts) : le projet de méthanation est abandonné. Est-ce que cela peut permettre à la commune de réfléchir à un autre moyen d'exploiter la masse forestière, puisque beaucoup de nos forêts servent de protection et que l'on ne peut toucher, toutefois il y a quand même des m3 de bois qui pourraient être utilisés pour un autre système : centrale de chauffage style chaudière à bois, soit en zone industrielle, soit en ville. Est-ce que la Municipalité pense à un tel projet ?

Mme Isabelle RIME, Municipale : la commune continue de travailler avec Holdigaz pour valoriser nos forêts et elle est également prête à travailler avec d'autres partenaires.

M. Michel CLAUDEL (PSA) : il semblerait que toutes les communes aux alentours qui ont fait des investissements pour le bois ont fait une erreur. Cela coûte très cher. Pour arriver à obtenir du bois qui puisse être consommé, il faut enlever toute l'humidité. On revient en arrière. La méthanation est la bonne solution mais cela nécessite de grosses installations pour traiter un grand volume de bois. Si on veut traiter le bois des communes c'est bien, mais étant donné que l'on ne peut traiter les forêts comme on le désire, il faudra acheter le bois à l'étranger et à ce moment-là, il n'y aura plus d'économie.

3.3. Réponse à l'interpellation de M. Claudio MARIANO (PSA) déposée le 30 novembre 2017, relative au coût global pour la Municipalité du traitement des courriers envoyés à la Préfecture et des recours juridiques sur les décisions validées par le Conseil communal

La Municipalité a transmis par écrit les réponses aux questions de cette interpellation.

M. Claudio MARIANO (PSA) : remercie la Municipalité pour la réponse écrite qu'il accepte. Toutefois, il tient à souligner que le montant de CHF 300'000.— est loin d'être négligeable et qu'il aurait pu être investi dans des projets de la commune autres que des procédures judiciaires. Il relève également une somme de quasi CHF 100'000.— concernant le dossier « Amiante » et demande à la COGEST d'étudier de plus près la gestion et les frais occasionnés pour ce recours.

M. Louis GOY (ALT-Verts) : le groupe ALT-Verts se demande ce que fait la ligne n° 8 dans un tableau intitulé « Liste des recours et plaintes déposés par des membres du Conseil communal », pour la plupart des Conseillères et Conseillers présents à la législature précédente, il y a eu une interpellation d'un Conseiller, mais cela n'était pas une plainte. Demande des explications à la Municipalité sur cet amalgame.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : si un citoyen fait un recours, il a les mêmes droits qu'un Conseiller communal qui fait une interpellation. La Municipalité a considéré cette intervention comme étant des frais supplémentaires par rapport aux actions qui ont été entreprises. Il y a un coût pour la collectivité. L'équivalent de tout cela représente environ un point d'impôt pour une année. Plus on discute en amont ensemble, au final, on peut générer des économies qui ne sont pas tout à fait anodines dans un fonctionnement communal.

M. Marcel-Jacques BACCA (EA) : la réponse de la Municipalité est intéressante. On admet que recourir contre une décision fait partie de l'arsenal juridique permettant un contrôle démocratique par la population des élus. S'il y a trop d'affaires à Aigle, comme dans beaucoup d'autres communes, cela vient d'abord du fait qu'il y a un manque de communication de la part de la Municipalité. Quand on constate que l'on veut fermer une rue pour la passer en zone piétonne et que l'on n'a même pas pris la peine de contacter les riverains qui sont des citoyens, des contribuables, propriétaires ou locataires et on veut leur imposer cet état de fait par un article dans la Feuille des Avis Officiels, si possible pendant les vacances, sur quoi cela débouche-t-il ? Le citoyen est brimé, on ne l'a pas écouté et la seule façon d'obtenir qu'on l'écoute, c'est d'entrer en procédure, ce qui doit inciter la Municipalité à faire un travail un peu plus soigné et à plus communiquer avec les intéressés avant de prendre une décision et la publier comme un monarque qui décide d'aller de son propre chef faire ce qu'il veut, les citoyens n'ont qu'à dire oui et s'ils ont le malheur de faire une opposition ou un recours, on déclarera que ce sont des méchants. Espoir que ces recours permettront à la Municipalité de travailler de manière un peu plus ouverte au niveau de la communication.

4. MOTIONS DEPOSEES

Néant.

5. POSTULATS DEPOSES

Néant

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

Néant.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) : annonce une bonne nouvelle et remercie car en mars 2018 le Conseil a voté sur le préavis n° 2018-04 sur la PPE du Battoir qui permet à l'Association Amis de trouver de nouveaux locaux. Cela fait maintenant un mois qu'elle y est et c'est un franc succès. Ce jour, 70 personnes sont passées à l'association. Entre les femmes qui viennent avec leurs petits enfants pour parler, exercer le français oralement, entre les cours qui ont eu lieu dans la journée et l'atelier-service, soit des personnes qui viennent afin qu'on les aide pour remplir des papiers. Cinq animateurs étaient sur place durant cette journée. C'était nécessaire et cela remporte un vrai succès.

Invitation les vendredi 2 et samedi 3 novembre 2018 à fêter l'inauguration officielle de ce local, dès 18h00. Portes ouvertes dès 16h00 jusqu'à 22h00 avec un repas, de la musique du monde, etc. Le Syndic Frédéric BORLOZ prendra la parole, ainsi que Mme Amina BENKAIS, Cheffe du BCI-Vaud. Le lendemain, ouvert de 12h00 à 18h00. Invite les Conseillères et Conseillers à venir nombreux.

M. Cyril ZOLLER (ALT-Verts) : question concernant Rhône 3 :

« Quelle dépollution et quel assainissement dans le cadre de Rhône 3 pour les zones agricoles aiglannes ? »

Rhône 3, projet majeur de nos régions pour ces 20 prochaines années, impactera de manière durable nos paysages et va transformer certaines zones définitivement. Dédiée au développement de la plaine en

intégrant des réflexions liées à l'eau et la nature, ce projet aura des effets touristiques et agricoles, tout en transformant en profondeur l'aménagement du territoire.

Il a été remarqué qu'une des augmentations de la facture Rhône 3 est due aux montants supplémentaires qui ont été octroyés afin de réduire les élargissements sur l'agriculture en les déplaçant sur des sites pollués.

Le projet Rhône 3 néglige en effet la dépollution de nombreuses anciennes décharges situées à proximité directe du fleuve. En raison du caractère non obligatoire de leur assainissement à ce jour (ces décharges étant polluées mais non contaminées), le projet les laisse en l'état au détriment des terres agricoles.

Il semble qu'à Martigny, des investigations soient menées pour dépolluer les terres dans le cadre de Rhône 3. Nous souhaitons que nos régions agricoles aiglonnes bénéficient de cette mesure. Nous devons donc au plus vite réfléchir à l'action à mener, peut-être en collaboration avec nos communes vaudoises limitrophes. Ceci permettrait en outre d'éviter des compensations SDA lourdes de conséquences.

En date du 4 mars 2018, la Grand Conseil valaisan a reçu un postulat relatif à la dépollution des anciennes décharges situées le long du projet Rhône 3. Les questions que nous vous présentons ce soir sont largement inspirées de celui-ci, qui a reçu le soutien des députés valaisans.

Nous pensons donc que notre commune doit vite agir pour le bien et l'avenir de son territoire. Nous ne souhaitons pas encore présenter de postulat afin de laisser la Municipalité le temps de la réflexion, mais espérons qu'elle pourra vite agir à la suite de notre demande.

Le risque étant surtout que la facture qui nous revienne dans quelques années soit à hauteur de plusieurs millions, millions à économiser si cet assainissement est intégré à Rhône 3.

Voici mes questions :

- 1. Comment la Municipalité souhaite-t-elle que le projet R3 intègre les aires polluées au périmètre d'aménagement et agisse prioritairement sur leur assainissement avant d'impacter la surface agricole ?*
- 2. Les communes de la région doivent-elles être intégrées à la réflexion ?*
- 3 Si oui, quel agenda doit être tenu pour respecter la question 1 ?*

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions dans les meilleurs délais ».

M. Grégory DEVAUD, Municipal : depuis 2014, Aigle travaille en collaboration étroite avec la commune de Collombey. Sur le territoire aiglon, il y aura très peu d'impact de Rhône 3, principalement sur les forêts, en partie sur une petite surface qui se trouve au bord du Rhône. Négociation pour les puits de pompage. Pas prévu d'être déplacés. La dépollution ne se pose pas pour les terres agricoles, par contre, la question qui se pose en Valais c'est le choix de Rhône 3 de plutôt avoir une emprise sur les terrains agricoles, environ 9 hectares sur la partie valaisanne et dans le fond, un évitement des anciennes décharges sur lesquelles sont actuellement stocké du bois de la commune avant qu'il ne devienne du bois de chauffage. Sur un projet à environ 2 milliards si on peut éviter de passer sur les terres agricoles et venir grignoter une ancienne décharge, même d'ordures ménagères, cela serait plutôt malin. Séance en 2014 avec la commune de Collombey et les deux représentants des Conseils d'Etat, à l'époque, M. Melly et Mme De Quattro. Plusieurs études : la 1^{ère} sur la question du coût : le surcoût est estimé entre CHF 25 à CHF 30 Mio, sur 2 milliards ce n'est pas grand-chose, néanmoins, ratio que pour économiser, pour venir grignoter sur une décharge pour CHF 25 à CHF 30 Mio supplémentaires, cela permet d'économiser une emprise sur des terres agricoles, mais cela fait monter le prix du ratio du m2 agricole sur la partie valaisanne à environ CHF 277.-- m2 terrain agricole. Montant considérable. Demande à continuer les analyses. Un bureau a été mandaté fin 2014 pour faire 90 sondages, en basses eaux entre la passerelle d'Illarsaz et la limite territoriale entre Aigle et Ollon sur la partie droite de la digue. Pas satisfaits des résultats : ils étaient négatifs, à savoir qu'il n'y avait aucune pollution possible des zones souterraines et des terrains, malgré la présence de décharge, d'ordures ménagères, de gravas, etc. Demande pour une 2^{ème} analyse par un 2^{ème} bureau, début 2015, qui a confirmé dans les mêmes sondages mais en allant plus profondément, qu'il n'y avait pas nécessité d'assainissement de ce site, alors qu'il est inventorié dans les sites pollués, mais non soumis à une obligation d'assainissement. Dans cette situation, lorsqu'il s'agit d'assainir une décharge, en général c'est pollueur-payeur, donc cela serait plutôt à charge de la commune. Le financement de Rhône 3 c'est environ 5% à charge des communes avec un calcul à définir en fonction des zones protégées. Aujourd'hui, à ce stade, la mise à l'enquête du projet est attendue et sera effectuée d'ici à la fin de l'année ou début 2019. Observer ce qui se passe du côté valaisan qui va certainement se manifester pour essayer d'économiser ces terrains et

si le demandeur devient Rhône 3, c'est plutôt intéressant de se dire que Rhône 3 décide de passer sur une décharge communale, donc paie l'assainissement de cette décharge et l'évacuation des matériaux.

M. Bernard BOREL (ALT-Verts) : lors de la dernière séance du Conseil communal, à l'unanimité, moins une abstention, une résolution a été acceptée et qui demande à la Municipalité de mettre tout en œuvre pour la construction d'un Gymnase afin qu'elle ne souffre d'aucun retard dans sa réalisation. Il est mentionné dans le dernier PV du Conseil qu'un rendez-vous avait été fixé à mi-août. Etonné que la Municipalité arrive début octobre sans même faire une information. Question posée à la Municipalité : qu'en est-il de ce dossier ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : ce dossier est important pour la commune d'Aigle. Il y a eu plusieurs rendez-vous. Aujourd'hui, il n'y a pas d'éléments probants à communiquer. La Municipalité reste confiante et pense que la situation sera positive pour Aigle, mais les personnes qui planifient le dossier au niveau cantonal ont des cautions dans leur financement et les planifications ne sont pas les mêmes que la commune. Le Conseil d'Etat ne communique pas sur le sujet. La Municipalité ne baisse pas les bras.

M. Joël LAUNAZ (PSA) : question à la Municipalité à propos du préavis n° 2018-03 concernant le bus aggro : le 1^{er} départ est prévu en décembre 2018, y a-t-il des informations à ce sujet ?

Mme Maude ALLORA, Municipale : le démarrage du bus aggro est toujours prévu pour le mois de décembre 2018. Un communiqué de presse est prévu pour la semaine prochaine et une communication est sur le point de sortir dans les semaines qui suivent.

M. Philippe PASCHE (PLR) : **M. Fabrice COTTIER** sera le nouveau chef de groupe du PLR au Conseil communal dès aujourd'hui.

M. le Président : transmet ses félicitations à M. Fabrice COTTIER.

M. Marc-Olivier DRAPEL (PLR) : question à la Municipalité concernant le préavis n° 2018-12 relatif à la Cour du collège de la Grande-Eau : au 1^{er} semestre, un préavis a été voté et il y est mentionné que les travaux pourraient débuter dès le crédit accordé par le Conseil communal, à savoir idéalement durant les vacances scolaires estivales et se poursuivant durant le 2^e semestre. Depuis la rentrée d'août, il n'y a quasi plus de place dans le préau et il y a pas mal de nuisances. Souhaite avoir des renseignements de la part de la Municipalité.

M. Grégory DEVAUD, Municipal : fin juin acceptation du préavis, avec délai référendaire qui se poursuit jusqu'à fin juillet – dans l'intervalle les travaux liés aux adjudications ont démarré. Durant la 1^e semaine d'août, les appels d'offres ont pu être réalisés. Entre le 6 et le 27 août, la plus grande partie des travaux a pu être réalisée générant le plus de nuisances. Demande de la Direction des écoles pour un phasage un peu différent de ce qui avait été prévu, en termes de surface et de cheminements nécessaires aux enfants pour accéder aux bâtiments ou pour avoir des espaces suffisants pendant les périodes de récréation. La collaboration est bonne avec la Direction des écoles. Le directeur est satisfait du processus choisi. Finalisation travaux prévue : durant les vacances s'automne entre le 15 et le 27 octobre 2018. A la rentrée scolaire, tous les travaux devraient être terminés. Restera encore la question du couvert qui sera décalée au printemps 2019.

M. Michel CLAUDEL (PSA) : rares sont les Conseils où on ne parle pas d'une certaine route : sauf ceux qui y habitent. Dernièrement, il y a eu de l'eau à hauteur de 20 cm sur la route d'Ollon et elle est totalement délabrée. Question à M. Grégory DEVAUD : qui va payer une route ? Suite aux travaux en cours, de nombreux camions emploient la route. Les travaux de réfection sont-ils à la charge de la commune ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : la nécessité d'avoir des bordures de 2-4 cm, ce qui est imposé par le Canton, permet, quand il y a une déclivité de la route à ce que le gravier des parcelles privées ne s'amonce pas en cas d'orage sur les trottoirs, sur la route et encombre les puits perdus et créent de grandes gouilles. Sur la 1^e partie il y a un revêtement phono-absorbant. Avec le recul il est noté que ce revêtement n'est pas idéal. Des tests ont été effectués sur la commune pour revenir à une granulométrie de l'enrobé bitumineux plutôt que cet enrobé bitumineux avec la matière à l'intérieur qui permet d'avoir cet effet phono-absorbant. Ce revêtement vieillit plus vite sur la 1^e partie jusqu'à peu près du Chemin de Rochembert et sur la 2^e partie, c'est beaucoup plus durable. Comme tout bon chantier, il y a un état des lieux des espaces avant chantier et un état des lieux après chantier. Il est vraisemblable que de nombreux camions seront encore amenés à circuler sur cette route. Un état des lieux après chantier sera effectué. A charge de ceux qui ont créé une différence, un vieillissement prématuré de la route.

M. Philippe BELLWALD (EA) : question à la Municipalité : en date du 25 juin dernier, on peut lire dans les infos de la Municipalité qu'elle a pris acte du bilan des zones à bâtir et de la stratégie de dézonage sur les bases d'informations fournies par le Canton pour les 3 communes vaudoise de Chablais-Agglomération. Serait-il possible d'avoir des informations un peu plus claires ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : cette analyse sera présentée à la Commission d'urbanisme le 10 octobre prochain. Une société a été mandatée pour accompagner la commune à consolider les chiffres des trois communes d'Aigle, d'Ollon et de Bex. Une méthodologie a été développée sur la base des chiffres des Cantons. Une stratégie a été établie par rapport aux obligations de la LATC mettant en avant les objectifs prioritaires qui sont la préservation de tout ce qui concerne le périmètre ISOS, la valorisation du Plan directeur du Château, ainsi que celle qui concerne ICOMOS (toute la préservation des espaces verts). Le bilan des zones à bâtir sur chaque secteur du territoire a été analysé et la Municipalité va proposer une stratégie qui sera intégrée dans les planifications à venir, soit du Plan directeur ou du PGA. Cette stratégie sera intégrée pour permettre au fur et à mesure d'atteindre les objectifs de diminution des réserves et donc de possibilité de réalisation des nouveaux espaces stratégiques. Des informations plus précises seront fournies durant les prochains mois. On peut être rassuré sur les possibilités à bâtir et aujourd'hui, il faut clarifier ces chiffres sur le long terme et pouvoir arriver à atteindre les objectifs de réduction des réserves.

M. Philippe BELLWALD (EA) : remercie M. Grégory DEVAUD pour sa réponse, toutefois souhaite un complément d'information concernant les incidences qu'auront cette stratégie et ce processus sur le pédicum qui est en cours de réalisation et qui est maintenant, à partir du 29 octobre, rentré dans une phase où la population aura son mot à dire puisqu'il y aura des ateliers participatifs.

M. Grégory DEVAUD, Municipal : la difficulté est le niveau de connaissance des gens lorsque l'on parle d'aménagement du territoire, c'est extrêmement complexe. Le bilan des zones à bâtir n'aura pas d'influence sur le Plan directeur communal, il aura une influence sur le Plan général d'affectation et sur les futurs plans de quartiers à développer. L'échelle du Plan directeur communal est totalement différente de celle d'avec le Plan général d'affectation et avec les différents plans. L'objectif avec cette stratégie sera de coller au Plan directeur cantonal, la nouvelle loi de l'aménagement du territoire et la stratégie de l'Agglomération. L'objectif de réduction des réserves doit être atteint et les zones à bâtir doivent être valorisées là où elles ont un intérêt d'être dans une planification de 15 ans. Les études menées jusqu'à aujourd'hui concernant la préservation des bâtiments ISOS, à la préservation des espaces verts ICOMOS et à la préservation des alentours du Château nous amènent à déjà atteindre des résultats réjouissants. Quelques zones seront reportées à post-15 ans.

Mme Marlyse SAUGE-JAERMANN (EA) : question pour la Municipalité : sur le Télécom : la Municipalité a organisé une séance d'information à la population le 1^{er} octobre dernier. Des demandes de personnes qui n'ont pas pu participer à dite séance souhaitent savoir s'il est possible de consulter les diapositives qui ont été présentées et s'inscrire à la séance du 29 octobre prochain. La Municipalité a-t-elle l'intention de mettre ces informations à disposition sur son site internet ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : Oui ces informations peuvent être mises à disposition, sur demande, mais non pas sur le site internet. Encouragement à s'inscrire pour le 1^{er} atelier participatif du 29 octobre 2018.

La séance est levée à 21h50

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le Président La Secrétaire

 

Nicolas BIFFIGER Geneviève PERRENOUD

